

Circulaire académique relative aux demandes de congés bonifiés pour l'hiver austral (juillet/août 2022)

La date limite de réception des dossiers électroniques par le rectorat prévue initialement le 29 octobre 2021 est **reportée au 5 novembre 2021** au plus tard.

Les demandes de congés bonifiés de la présente campagne s'effectueront sous format électronique par le biais de l'application « Congés bonifiés - demande » installée par les services informatiques du rectorat sur l'espace numérique de travail METICE, accessible sur le site internet de l'académie.

Pas à pas de saisie :

- 1- Se munir de son identifiant de messagerie académique et de son mot de passe
- 2- Rejoindre le site de l'académie à l'adresse : <https://www.ac-reunion.fr/>
- 3- Sélectionner l'icône de METICE, à côté de l'icône d'iprof sur la partie droite de la page d'accueil :
- 4- Taper son identifiant et son mot de passe
- 5- Sélectionner l'icône de l'application « Congés bonifiés », dans la rubrique « gestion des personnels » :
- 6- Renseigner votre demande et joindre les copies scannées des pièces justificatives obligatoires
- 7- Valider votre demande

Plus de détails en téléchargeant la circulaire



[LISTE DES PIECES A FOURNIR pour les personnels de l'Université, du CROUS et du CREPS](#)

1 fichier·s 46.91 KB

[Télécharger](#)



DEMANDE DE CONGE BONIFIE pour les personnels de l'Université, du CROUS et du CREPS

1 fichier·s 94.70 KB

[Télécharger](#)



Circulaire congés bonifiés hiver austral (juin/juillet 2022)

1 fichier·s 116.56 KB

[Télécharger](#)